

**Mission de la CFDT-MAE  
du 2 au 9 juin 2015**



**Bénin**  
**31 mai**  
**au**  
**2 juin**

## Des élus CFDT en demande de formation

### Lundi 1<sup>er</sup> juin

La journée commence à 9h avec nos élus. Une salle nous a été réservée. Six agents (puis huit) venant du Consulat, du SCAC, de la Chancellerie et de l'Institut français vont suivre la formation avec nous.

Le CTPE s'était déroulé le vendredi précédant notre arrivée et nous constatons qu'aucun point concernant les questions HSCT n'a été abordé. Au programme de cette réunion les 3 règlements intérieurs (RI) : RI du CTPE, RI ARTT et RI des recrutés locaux. Concernant le RI du CTPE nous avons présenté aux élus les modifications apportées par la CFDT en

à Parakou),

► Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Cotonou est un exemple de poste dans lequel la CFDT est majoritaire au CTPE et à 50 % à la CCL sans aucun adhérent... Nous informons les collègues du fait qu'ils ne sont élus que grâce au soutien du syndicat et qu'ils ne bénéficient pas de l'ensemble des services liés à l'adhésion (soutien à l'adhérent, aide juridique, communication, caisse de grève ...). *La CFDT ne peut les soutenir qu'au titre de leur mandat d'élu.*

S'agissant des EAF, nous avons expliqué que les personnels font partie de la même communauté de travail et qu'à ce titre ils doivent, comme les autres collègues, bénéficier du registre santé, sécurité et conditions de travail, des visites de sites et du Document unique car ils sont sous la responsabilité du Chef de poste.

### Revendications et axes d'amélioration

- 1/ La question du 13<sup>ème</sup> mois qui n'est versé qu'aux agents de niveau 1 à 6. Quid des agents de niveau 8 ? (Aucun agent au niveau 7)
- 2/ La grille salariale qui n'a pas été revalorisée depuis 8 ans, est actuellement en cours de redéfinition.
- 3/ Manque de convivialité : pas de cérémonie des vœux, pas d'accueil des nouveaux arrivants et le 14 juillet les collègues recrutés locaux sont priés de venir sans leurs conjoints.



leur suggérant de demander des amendements lors de la prochaine réunion.

Nous avons insisté sur 3 points :

- Le registre santé, sécurité et conditions de travail,
- Les visites de site (ne pas oublier l'institut français à Cotonou et son antenne

Lors de notre mission nous avons pu être reçues par deux chefs de poste (Cotonou, Lomé) auprès desquels nous avons relayé les préoccupations des agents. Ils ont exprimé leur intérêt pour cette initiative, l'un d'entre eux nous précisant que c'était la première fois qu'il voyait une mission de formation syndicale. Ils ont indiqué que les effets de notre séjour participeraient de l'amélioration du dialogue social dans le poste et qu'ils en retenaient pour eux-mêmes des informations utiles.



**Mardi 2 juin**, nous prenons la route ... mais après les fortes pluies de la nuit... les conditions de circulation sont difficiles ! Aussi, nous mettrons près de 4 h au lieu de 2h 30 par temps sec, mais sans aucun encombre grâce à la maîtrise de notre conducteur qui a su éviter tous les pièges de la route !



## Togo : une section en marche ...

### Mercredi 3 juin et jeudi 4 juin

Nous commençons par visiter le local syndical attribué à la section. Celui-ci est situé à l'extérieur des locaux de la chancellerie (photo ci-dessous), juste en face, dans un bâtiment appartenant à l'administration.



La formation se déroule dans les locaux du SCAC où nous rejoignent 11 collègues venant de la Chancellerie, de la Résidence et de l'Institut français. Nous regrettons que les collègues du Consulat ne soient pas présents. Après un tour de table où chacun se présente, nous constatons que la grande majorité des agents travaille pour l'Ambassade depuis plus de 10 ans !

Un point est soulevé par les collègues du bureau de la section syndicale, c'est le manque de participation des adhérents aux réunions syndicales qui se déroulent une fois par mois...

En poursuivant sur cette importante question de la communication, nous avons souligné la nécessité d'une communication bien pensée afin de valoriser le travail de la section et afin de faire connaître la situation du poste. Mais aussi, il s'agit de se faire connaître du syndicat à travers les différents outils mis à sa disposition dont le site Internet : nous en avons profité pour présenter le nouveau site et insister sur les pages « Section à l'étranger » et sur l'espace « adhérent » en précisant que la section doit se saisir de ces outils car c'est elle qui doit fournir l'information.

Nous avons été interrogées par un participant sur le fait que des collègues expatriés, adhérents comme lui à la CFDT, ne souhaitent pas faire savoir aux membres de la section de Lomé, leur appartenance au syndicat.

Nous avons expliqué qu'effectivement certains collègues, du fait de leur position hiérarchique, ne souhaitent pas voir leur appartenance syndicale affichée.

Nous sommes ensuite entrées dans le vif du sujet en abordant des thématiques comme les astreintes et les permanences, les horaires de travail et bien sûr toutes les thématiques propres aux thèmes hygiène, sécurité et conditions de travail. Parmi les titulaires au CTEP à Lomé, il y a le médecin du CMS...

Togo

2 juin  
au  
5 juin



« La mission à Lomé nous a permis d'abord d'être bien informés sur le rôle des élus à travers les thèmes discutés en modules, ensuite elle nous a permis d'être formés sur nos tâches pour défendre les intérêts socio-professionnels des agents RL et expatriés.

Pour terminer, je dis un grand merci à notre syndicat qui a pensé à la Section Togo en envoyant cette mission qui nous a donné plus d'audience et de force. » (Agboke Kassi Moumouni, secrétaire de section)

**Togo**  
**2 juin**  
**au**  
**5 juin**

Des interrogations ont été exprimées sur les différences de fonctionnement, notamment budgétaires, entre la Chancellerie



**Déjeuner avec le bureau de la section syndicale de Lomé**

et l'Institut français mais aussi sur la gestion différenciée des recrutés locaux.

Autre question sur le règlement intérieur des recrutés locaux. Il s'agit d'un RI validé par les collègues de l'Institut français

être apportées à ce RI, de profiter des débats qui auront lieu pour poser la question d'avoir un seul règlement intérieur.

ment intérieur.

En discutant avec les collègues, nous avons découvert que quelques-uns parmi eux étaient obligés d'utiliser leur moyen de transport personnel pour pouvoir effectuer leur travail et que d'autres prenaient sur leurs revenus pour organiser le travail de toute une équipe (garde de sécurité). Nous avons bien insisté sur le fait que cette pratique (même si elle prouve la bonne volonté des agents) est inacceptable surtout si aucune note de service n'existe (pour autoriser l'utilisation d'un véhicule personnel, par exemple). De même organiser le travail de toute une équipe pendant ses heures de travail alors qu'aucun téléphone n'est accessible et qu'il faut donc recourir à son téléphone portable n'est pas non plus une bonne pratique. Il faut donc négocier avec l'administration pour que des cartes téléphoniques soient données aux quelques agents qui en ont besoin de dans le cadre de leur travail. Ces sujets seront abordés lors d'un prochain CTPE.



alors que les autres membres de la section avaient suggéré d'attendre afin d'obtenir un RI global pour l'ensemble des recrutés locaux, institut compris. Débats vifs et animés entre les collègues de l'IF qui disent avoir subi des pressions de leur hiérarchie pour le signer... On leur suggère, s'ils pensent que des améliorations peuvent

Nous tenons à remercier tout particulièrement la section de Lomé pour son dynamisme, son accueil, son assiduité et sa participation durant cette formation.



## Vendredi 5 juin

### Visite de l'Institut français du Togo : tout ça pour ça !

L'institut français du Togo est fermé depuis maintenant 2012. Les travaux de réhabilitation ont été décidés en 2011 par la DIL sur les anciens bâtiments de l'IRD, situés dans le quartier administratif alors que les anciens locaux se trouvaient en plein centre-ville, dans un quartier central et animé de Lomé.



Nous sommes en 2015 ... et les travaux de la première tranche sont à peine terminés... L'IFT va ouvrir des bureaux... une médiathèque ... mais aucun espace culturel ! (espace d'exposition, auditorium ...) ni pédagogique (pas de salle de classe, par exemple). Un bâtiment à 2 étages dans lequel la circulation n'est pas aisée et surtout les espaces pas adaptés et trop petits (pour Campus France, par exemple).

## Abidjan : un dialogue social qui s'annonce prometteur...

### Samedi 6 juin

Une séance de travail a été organisée au domicile de notre hôtesse avec ensuite dégustation d'un repas en commun. Tout le monde n'a pu venir mais cela nous a tout de même permis de faire connaissance avec les collègues et de commencer notre séance d'information/formation. Plusieurs points ont été abordés :

#### La question de la protection sociale des RL

Les négociations qui ont été menées par le poste n'ont pas pris en compte l'IF ce qui a obligé ce dernier à négocier lui-même avec une compagnie d'assurance différente de celle du poste (Axa).

Cependant, les autres collègues, constatant des dérives par rapport à l'accord initial signé avec Axa, veulent que le contrat soit renégocié avant son renouvellement. Par exemple, le remboursement des visites médicales ne correspond pas au pourcentage prévu.

De même autour de ce contrat, peu de com-

munication : aussi, les collègues ignorent quels sont leurs droits. Nous leur conseillons de demander la tenue d'un groupe de travail sur ce sujet afin de travailler en amont sur le futur contrat avec Axa.

De manière générale cette question de la protection sociale est un sujet consensuel et nous avons constaté qu'actuellement les agents doivent faire face à des dépenses très élevées notamment pour l'achat d'une paire de lunettes.

#### La question du médecin référent

Depuis la fermeture du CMS, la question d'un médecin référent se pose d'autant plus que la législation locale fait obligation à l'employeur d'organiser des visites médicales régulières (de même une visite médicale est obligatoire au moment de l'embauche, ce qui ne se pratique pas en ce moment).

Nous avons donc conseillé à nos collègues d'en parler au prochain CTPE afin de régler au plus vite cette question.

Côte  
d'Ivoire

5 juin  
au  
9 juin

Le CTPE s'est déroulé peu de temps avant notre arrivée et celui-ci s'est étendu sur 3 jours... ce qui a fait pratiquement 9h de réunion !!!  
Le dialogue social ayant été absent depuis 2012, les sujets ne manquaient pas et les débats ont été riches, intenses et parfois durs à mener.



## La question de l'Institut français

Nous avons découvert des problèmes liés à la rénovation du bâtiment et notamment la menace de licenciement des collègues s'ils



n'acceptaient pas de continuer à travailler pendant les travaux... Cela veut dire que les collègues ont été priés de choisir entre les risques de problèmes de santé et d'accidents du travail ou des licenciements !!!

Aujourd'hui, les bureaux de l'administration sont quasiment terminés mais les travaux de la médiathèque continuent, engendrant toujours des nuisances sonores et de la poussière.

Tout comme au Togo nous nous interrogeons sur la manière dont sont gérés ces travaux... Un exemple frappant, celui des loges des artistes : au départ, sont bien prévues des loges séparées pour les femmes et pour les hommes sauf que ... pour aller dans les loges des femmes ... il faut passer par les loges des hommes ! Lorsque le directeur adjoint fait la remarque on lui répond que l'ouverture d'une porte pour accéder aux loges des femmes n'est pas prévue dans les travaux !

## La question de la résidence des Palmes

Cette question a été abordée durant le CTPE. En effet, les résidents souhaitent que les fenêtres du bâtiment D (c'est le dernier bâtiment construit et donc celui qui se trouve le plus proche de la route) soient remplacées par des doubles vitrages. Il semble que cette question de la résidence des Palmes soit un sujet sensible. D'autant

plus qu'un problème de logement se pose puisqu'à la rentrée 2015, 13 familles arrivant dans le poste ne pourront pas être hébergées aux Palmes. En effet, alors que le ministère avait réduit ses effectifs, pour ne pas laisser de logements vacants, des collègues d'autres ministères ont été logés. Résultat pour la rentrée 2015, pas assez de logement pour les agents du MAEDI.

Nos représentants ont négocié avec l'administration pour participer à la commission locale logement (CLL). Nous avons appelé leur attention sur le fait que nous n'avons pas à faire de cogestion et que le résultat – même s'il part d'un bon sentiment – risque d'être mal perçu par les collègues. En revanche y participer pour veiller à ce que les critères d'attribution soient objectifs, au contraire, c'est tout à fait souhaitable.

## Le déménagement du SCG

Les services du SCG vont déménager pour occuper les locaux laissés vacants par la fermeture de la Trésorerie. Cependant, si auparavant la circulation entre la Trésorerie et le SCG était peu importante, celle-ci risque d'augmenter avec l'installation de ce service. Or pour atteindre ces futurs locaux des escaliers peu sécurisés vont être empruntés de nombreuses fois par les agents. Il faudra donc organiser le travail de manière à rationaliser les déplacements mais il faudrait aussi améliorer aussi la sécurité (escaliers glissants avec la saison des pluies, pas de protection contre la pluie...)

## La résidence et les escaliers allant de la cuisine à la salle à manger

Un de nos représentants au CTPE nous alerte sur les conditions de travail des agents à la résidence, notamment l'escalier qui relie la cuisine à la salle à manger et qui est accidentogène. Depuis près de 10 ans les collègues se plaignent de ces mauvaises conditions de travail. Nous suggérons à nos élus de programmer ce site en priorité lors du prochain CTPE.

Rédacteurs : Denise Darioseca,  
Nadine Monchau

Conception : Nadine Monchau

### CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides - 75700 Paris  
Tél. 01 53 69 36 99 -  
Fax 01 53 69 37 34
- 11, rue de la Maison Blanche  
- 44035 Nantes  
Tél. 02 51 77 25 81 -  
Fax 02 51 77 26 21

Site internet : [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)

facebook <https://www.facebook.com/cfdt.mae>

 (@CFDTMAE)



Issn 2259-6453